

Nom commercial: Silica colloid anhydr

Numéro de la matiere: 067620 Version: 3 / CH Date de révision: 18.07.2023

> remplace la version: 2 / CH Date d'impression 18.07.23

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise ***

1.1. Identificateur de produit

Silica colloid anhydr

N° d'article 06762000

Identification de substance / produit ***

CAS-Nr. 112945-52-5 CAS-Nr. 7631-86-9 EINECS-Nr. 231-545-4

N° d'enregistrement 01-2119379499-16-0000

Reach

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG Industriestrasse 35 9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58 Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland: 145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Information de produit volontaire conformément au format de données de sécurité Le produit n'est pas classé comme dangereux selon règlement no 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Conformément au Règlement (CE) 1272/2008, le produit ne doit pas être impérativement étiqueté.

2.3. Autres dangers

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT. La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants ***

Autres ingrédients ***

Dioxyde de silicium, prepare par voiechimique

7631-86-9 No. CAS No. EINECS 231-545-4

Numéro 01-2119379499-16-0000 (TPR)

d'enregistrement

Concentration 95 %

Le renvoi: [4]



Nom commercial: Silica colloid anhydr

Numéro de la matiere: 067620 Version: 3 / CH Date de révision: 18.07.2023

> remplace la version: 2 / CH Date d'impression 18.07.23

Nom de la catégorie

concernant les nanoformes

nano-agrégat

>100 nm

Forme des particules et

rapport d'aspect

nano-agrégat

Spheroidal

>100 nm

Forme des particules et amorphe

rapport d'aspect

Nanoparticules

Distribution de tailles en

nombre des particules

constitutives

d50 2.5-50 nm

méthode Transmission Electron Microscopy (TEM)

Notent

[4] Information volontaire

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.).

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin si nécessaire.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Eeau, Mousse, Produit d'extinction à sec, Dioxyde de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter équipement de protection. Eviter la formation de poussières. Ne pas inhaler les poussières.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour grandes quantités: Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination.



Nom commercial: Silica colloid anhydr

Numéro de la matiere: 067620 Version: 3 / CH Date de révision: 18.07.2023

remplace la version: 2 / CH Date d'impression 18.07.23

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510 13 Des matiöres solides non combustibles Classe de stockage (Suisse) NG Autres substances dangereuses solides

sans classification/étiquetage

dangereux

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle ***

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition ***

Dioxyde de silicium, prepare par voiechimique

Liste SUVA Type MAK

Valeur 4 mg/m³

Groupe du risque pendant la grossesse: S; Remarque: SSc; LungenfibKT AN

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Se laver les mains et le visage avant les pauses et au moment de quitter le travail. Pratiques générales d'hygiène industrielle. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.

Protection respiratoire - Note

Protection respiratoire en présence d'aérosol, de brouillard ou de fumée de produit. Filtre à particules P2

Protection des mains

nécessaire

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale; Lunettes à coques

Protection du corps

Vêtement de protection

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques ***

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matièresolideCouleurblancOdeurinodoreÉtat de la matièrePoudre



Nom commercial: Silica colloid anhydr

Numéro de la matiere: 067620 Version: 3 / CH Date de révision: 18.07.2023

remplace la version: 2 / CH Date d'impression 18.07.23

Point de fusion

Valeur env. 1700 °C

Point d'éclair

Valeur °C Remarque Non applicable

température de décomposition

Valeur > 2000 °C

valeur pH

Valeur - 3.5 à 5.5

Concentration/H2O 40 g/l température 20 °C

Remarque produit en suspension dans l'eau

Densité et/ou densité relative

Valeur env. 2.2 g/cm³

température 20 °C

Caractéristiques des particules

Type d50

granulométrie 2.5 à 50 nm méthode Transmission Electron Microscopy (TEM)

9.2. Autres informations

Hydrosolubilité

Valeur > 1 mg/l

température 20 °C

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Pas de réaction dangereuse connue.

10.5. Matières incompatibles

Aucuns connus.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxyde et dioxyde de carbone, Aucun sous utilisation appropriée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques ***

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale

ATE 1'000 mg/kg méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)



Nom commercial: Silica colloid anhydr

Numéro de la matiere: 067620 Version: 3 / CH Date de révision: 18.07.2023

remplace la version: 2 / CH Date d'impression 18.07.23

Dioxyde de silicium, prepare par voiechimique

Espèces

DL50 3160 mg/kg

Dioxyde de silicium, prepare par voiechimique

Espèces rat

DL50 > 5000 mg/kg

méthode OCDE 401

Dioxyde de silicium, prepare par voiechimique

NOAEL >= 1000 mg/kg

Durée d'exposition 28 d

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

Dioxyde de silicium, prepare par voiechimique

Espèces lapin

DL50 > 5000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)

Dioxyde de silicium, prepare par voiechimique

Espèces rat

CL 50 > 5.01 mg/l

Durée d'exposition 4 h Administration/Forme Poussières/Brouillards

Corrosion/irritation cutanée (Composants)

Dioxyde de silicium, prepare par voiechimique

Espèces lapin évaluation Non irritant

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)

Dioxyde de silicium, prepare par voiechimique

évaluation Non irritant

Mutagénicité (Composants)

Dioxyde de silicium, prepare par voiechimique

évaluation Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

méthode OECD 471

Dioxyde de silicium, prepare par voiechimique

méthode OECD 473

Dioxyde de silicium, prepare par voiechimique

évaluation Aucun effet mutagène n'a été constaté au cours de différentes expériences

in vitro et in vivo.

Toxicité reproductrice (Composants)

Dioxyde de silicium, prepare par voiechimique

évaluation Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

Cancérogénicité (Composants)

Dioxyde de silicium, prepare par voiechimique

Remarque Pas des preuves disponibles sur l'action cancérogène.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.



Nom commercial: Silica colloid anhydr

Numéro de la matiere: 067620 Version: 3 / CH Date de révision: 18.07.2023

remplace la version: 2 / CH Date d'impression 18.07.23

RUBRIQUE 12: Informations écologiques ***

12.1. Toxicité

Toxicité pour les poissons (Composants)

Dioxyde de silicium, prepare par voiechimique

Espèces Poisson zèbre (Brachydanio rerio)

CL 50 > 10000 mg/l

Durée d'exposition 96 h

Remarque L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.

Toxicité pour les daphnies (Composants)

Dioxyde de silicium, prepare par voiechimique

Espèces Daphnia magna

CE50 > 1000 mg/l

Durée d'exposition 24 h

Remarque L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.

Toxicité pour les algues (Composants)

Dioxyde de silicium, prepare par voiechimique

Espèces Desmodesmus subspicatus

CE50 > 173 mg/l

Durée d'exposition 72 h

méthode OCDE 201

Toxicité pour les bactéries (Composants)

Dioxyde de silicium, prepare par voiechimique

Espèces boue activée

CE50 > 2500 mg/l

Durée d'exposition 3 h

méthode OECD 209

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité (Composants)

Dioxyde de silicium, prepare par voiechimique

Remarque Produit minéral, ne peut pas être éliminé de l'eau par des procédés

d'épuration biologiques.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol (Composants)

Dioxyde de silicium, prepare par voiechimique

Immobile

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB ***

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT. La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets



Nom commercial: Silica colloid anhydr

Numéro de la matiere: 067620 Version: 3 / CH Date de révision: 18.07.2023

remplace la version: 2 / CH Date d'impression 18.07.23

Déchets de résidus

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Eliminer comme le produit non untilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Le produit n'est pas une	Le produit n'est pas une	Le produit n'est pas une
	marchandise dangereuse lors du	marchandise dangereuse lors du	marchandise dangereuse lors
	transport terrestre.	transport maritime.	du transport aérien.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation ***

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) ***

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Not water hazardous

Remarque

classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne) conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.